

Annonces légales et officielles

Annonces administratives et judiciaires



Prefecture de la Dordogne AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC Installations classées pour la protection de l'environnement

Le public est informé que, conformément à l'arrêté préfectoral n° BE 2018-08-04 du 16 août 2018, une consultation du public est ouverte du lundi 24 septembre 2018 au mardi 23 octobre 2018 inclus portant sur la demande d'enregistrement présentée par le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMCTOM) de Nontron.

Cette demande concerne le raménagement et l'extension de la déchetterie située au lieu dit Les Bassoulignas, 24470 Saint-Pardoux-la-Rivière.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Saint-Pardoux-la-Rivière du lundi 24 septembre 2018 au mardi 23 octobre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre, les jours et heures d'ouverture au public soit : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures ; le mercredi de 9 h à 12 heures.

Chacun pourra également adresser par correspondance ses observations à la préfecture de la Dordogne (services de l'Etat, préfecture, service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, cité administrative, 24024 Périgueux Cedex) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enr-2018-dechetterie-spdardoux@dordogne.gouv.fr

Le dossier de demande est consultable sur le site des services de l'Etat en Dordogne (<http://www.dordogne.gouv.fr>) - rubrique « Politiques publiques », « Environnement Eau Biodiversité Risques », « Procédures réglementaires », « Enquêtes publiques », « Autres consultations »)

A l'issue de cette procédure une décision concernant la demande présentée par le SMCTOM de Nontron sera prise par la préfecture de la Dordogne (arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 28 mars 2012 ou arrêté préfectoral de refus).

Prefecture de la Dordogne AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE dans le cadre de l'instruction administrative de la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Front-sur-Nizonne au lieu dit Le Bois-des-Charrelets, Baudu déposée par la société ARKOLIA INVEST 44 dont le siège social est situé 16, rue des Vergers, ZA du Bosc, 34130 Mundaison

Par arrêté n° BE 2018-07-12 du 25 juillet 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du mercredi 19 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation ou un refus pourront être adoptés par arrêté préfectoral.

Le commissaire-enquêteur est M. Christian JOUSSAÏN, commandant de police honoraire. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur Internet à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement Eau Biodiversité Risques », « Enquêtes publiques »
Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-ep-2018-saintfrontsurnizonne@dordogne.gouv.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné.
- sur support papier, en mairie de Saint-Front-sur-Nizonne, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.
- sur le poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de Saint-Front-sur-Nizonne aux heures d'ouverture de la mairie soit le mardi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures, le mercredi de 9 h à 12 heures et le vendredi de 14 h à 18 heures.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Front-sur-Nizonne, le Bourg, 24300 Saint-Front-sur-Nizonne, à l'attention du commissaire-enquêteur.
Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Front-sur-Nizonne, les jours et horaires suivants :
Mercredi 19 septembre 2018 de 9 h à 12 heures.
Mercredi 26 septembre 2018 de 9 h à 12 heures.
Mardi 2 octobre 2018 de 15 h à 18 heures.
Samedi 6 octobre 2018 de 9 h à 12 heures.
Vendredi 19 octobre de 15 h à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Front-sur-Nizonne, siège de l'enquête, et sur le site Internet des services de l'Etat en Dordogne, à l'adresse suivante : <http://www.dordogne.gouv.fr>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information technique peut être demandée auprès de la Direction départementale des territoires, pôle urbanisme, cité administrative, 24024 Périgueux Cedex, tél. 05 53 45 56 00. Des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès de M. Mickaël SCUDELIER, membre la SAS ARKOLIA INVEST 44, dont le siège social est situé 16, rue des Vergers, ZA du Bosc, 34130 Mundaison (mscudelier@arkoliainvest.fr).

sudouest-annonces.com

Passer une annonce dans votre quotidien c'est simple et efficace !



Prefecture de la Dordogne AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE dans le cadre de l'instruction administrative de la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 5 Mw sur la commune de La Tour Blanche-Cercles au lieu dit Hauteclaye déposée par la société La Tour Blanche Energies dont le siège social est situé 213, cours Victor-Hugo, 33323 Bègles

Par arrêté n° BE 2018-07-05 du 25 juillet 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 17 septembre 2018 au mercredi 17 octobre 2018 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation ou un refus pourront être adoptés par arrêté préfectoral.

Le commissaire-enquêteur est M. Dominique FRANCOIS, directeur territorial d'Agence régionale de santé retraité. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur Internet à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr rubrique politiques publiques, environnement Eau Biodiversité Risques, enquêtes publiques.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : pref-ep-2018-latourblancheercles@dordogne.gouv.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné.

Sur support papier, en mairie de La Tour-Blanche-Cercles, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Sur un poste informatique, en mairie de La Tour-Blanche-Cercles, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit le lundi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures ; les mardi et mercredi, de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures ; le jeudi, de 9 h à 12 heures ; le vendredi, de 8 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de La Tour-Blanche-Cercles, 1, place de Manchoy, 24320 La Tour-Blanche-Cercles, à l'attention du commissaire-enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Tour-Blanche-Cercles, les jours et horaires suivants :
Lundi 17 septembre 2018, de 9 h à 12 heures.
Mercredi 26 septembre 2018, de 14 h à 18 heures.
Jeudi 4 octobre 2018, de 9 h à 12 heures.
Mercredi 17 octobre 2018, de 14 h à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de La Tour-Blanche-Cercles, siège de l'enquête, et sur le site Internet des services de l'Etat en Dordogne, à l'adresse suivante : <http://www.dordogne.gouv.fr> à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information technique peut être demandée auprès de la Direction départementale des territoires, pôle urbanisme, cité administrative, 24024 Périgueux Cedex (05 53 45 56 00). Des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès de M. Florian FILLON, chargé de projet, pour la société La Tour Blanche Energies dont le siège social est situé 213, cours Victor Hugo, 33323 Bègles (florian.fillon@valorem-energie.com).



Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification du règlement des zones A et N du plan local d'urbanisme de la commune de Lalinde

Par arrêté 19 juillet 2018, le président de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du règlement des zones A et N du plan local d'urbanisme de la commune de Lalinde.

A cet effet, M. Jean-Marc DWINA, retraité de la gendarmerie nationale, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête sera ouverte du lundi 17 septembre 2018 (9 heures) au vendredi 19 octobre 2018 (17 h 30), soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à l'enquête publique et un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public durant toute la période précitée, dans le lieu suivant : En mairie de Lalinde, 36, boulevard de Saligny, 24150 Lalinde, du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h à 12 heures.

Le dossier pourra être également consulté ou téléchargé sur le site Internet de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord : <http://ccbdpp.fr>

Un moyen informatique de consultation sera laissé à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la mairie de Lalinde.

Les observations et propositions du public pourront ainsi être, durant toute la période d'enquête publique, soit :
- Consignées sur le registre d'enquête mis à leur disposition, à la mairie de Lalinde ;
- adressées, par écrit « à l'attention du commissaire-enquêteur », au service urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP), 12, avenue Jean-Moulin, CS 51001, 24150 Lalinde ;
- envoyées par courriel « à l'attention du commissaire-enquêteur » jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 17 h 30, à : enquete@publique.lalinde@gmail.com

Les courriels et courriels seront joints au registre d'enquête.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service aménagement du territoire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord au 05 53 74 01 66 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures, ou par courriel à urbanisme@ccbdpp.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

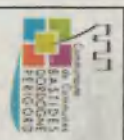
L'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra en mairie de Lalinde aux jours et horaires ci-dessous :

Lundi 17 septembre 2018 de 9 h à 12 heures ;
Lundi 27 septembre 2018 de 9 h à 12 heures ;
Jeudi 4 octobre 2018 de 9 h à 12 heures ;
Mercredi 10 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
Samedi 13 octobre 2018 de 9 h à 12 heures ;
Vendredi 19 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme et aménagement du territoire, et sur le site Internet pendant une période d'un an.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord aura à statuer par délibération sur l'approbation de la modification du règlement des zones A et N du plan local d'urbanisme de la commune de Lalinde, éventuellement modifiée.



Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification du règlement des zones A et N du plan local d'urbanisme de la commune de Le Buisson-de-Cadoux

Par arrêté 19 juillet 2018, le président de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du règlement des zones A et N du plan local d'urbanisme de la commune de Le Buisson-de-Cadoux.

A cet effet, M. Mickaël SANCHEZ, retraité, ancien ingénieur des travaux publics de l'Etat a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête sera ouverte du lundi 17 septembre 2018 (14h) au vendredi 19 octobre 2018 (17 h), soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à l'enquête publique et un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public durant toute la période précitée, dans le lieu suivant : en mairie de Le Buisson-de-Cadoux, 4, rue François-Meulot, 24480 Le Buisson-de-Cadoux, lundi de 14 h à 17 heures, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 17 heures et jeudi de 9 h à 12 heures.

Le dossier pourra être également consulté ou téléchargé sur le site Internet de la Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord : <http://ccbdpp.fr>

Un moyen informatique de consultation sera laissé à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la mairie du Buisson-de-Cadoux.

Les observations et propositions du public pourront ainsi être, durant toute la période d'enquête publique, soit :
- Consignées sur le registre d'enquête mis à leur disposition, à la mairie de Le Buisson-de-Cadoux ;
- adressées, par écrit « à l'attention du commissaire-enquêteur », au service urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP), 12, avenue Jean-Moulin, CS 51001, 24150 Lalinde ;
- envoyées par courriel « à l'attention du commissaire-enquêteur » jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 17 heures, à : enquete@publique.lebuisson@gmail.com.

Les courriels et courriels seront joints au registre d'enquête.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service aménagement du territoire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord au 05 53 74 01 66 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures, ou par courriel à urbanisme@ccbdpp.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

L'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra en mairie de Le Buisson-de-Cadoux aux jours et horaires ci-dessous :
Lundi 17 septembre 2018 de 14 h à 17 heures,
mardi 25 septembre 2018 de 9 h à 12 heures,
mercredi 3 octobre 2018 de 14 h à 17 heures,
jeudi 11 octobre 2018 de 9 h à 12 heures,
lundi 15 octobre 2018 de 14 h à 17 heures,
et vendredi 19 octobre 2018 de 14 h à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme et aménagement du territoire, et sur le site Internet pendant une période d'un an.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord aura à statuer par délibération sur l'approbation de la modification du règlement des zones A et N du plan local d'urbanisme de la commune de Le Buisson-de-Cadoux, éventuellement modifiée.

DES ENQUÊTES MYSTÉRIEUSES ET POLICIÈRES MADE IN SUD OUEST



CAMILLE
LABORIE

LAFFAIRE DU
CHAPEAU ROUGE

PREMIÈRE ENQUÊTE DE TIMOTHÉE MONTRELA
MÈNEE DANS LE BORDEAUX DE 1788
UN ROMAN MADE IN SUD OUEST

17€ 14,5 x 22,5 cm

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE